

Merci à la Plateforme Portugaise pour les Droits des Femmes de l'initiative de ce séminaire et pour avoir bien voulu convier les ambassadeurs/représentants de plusieurs Etats riverains de la Méditerranée à participer à ce Panel. Notre discussion se situe dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée qui comme vous le savez revêt une grande importance pour la France, et en même temps me donne l'honneur et le plaisir d'être à vos côtés cet après-midi.

A plus forte raison pour aborder la situation des droits des femmes, qui est aussi **une des priorités de la diplomatie française**. Je commencerai par là.

(a) Action diplomatique globale

Il y a quelques jours, le 13 octobre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution (2242) qui a pour objet de relancer l'**agenda « Femmes, paix et sécurité »**, quinze ans après l'adoption d'une résolution fondatrice (1325). Il s'agit d'un agenda politique : les Etats, partout dans le monde, ont la responsabilité **d'assurer une participation plus active des femmes dans les processus politiques**, y compris dans les mécanismes de prévention et de résolution des conflits, et aussi de nommer plus de femmes à des postes clés. Depuis 2010, le gouvernement français s'est doté de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité ». A cet effet, la France a mobilisé des ressources financières importantes pour soutenir des projets dédiés au renforcement des capacités des femmes dans les pays en conflit.

Deuxième axe fondamental : depuis 2013, la politique étrangère de la France comporte une stratégie « genre et développement » pour mieux prendre en compte **l'égalité entre les femmes et les hommes dans les programmes de développement**. La première loi sur le développement et la solidarité internationale, adoptée en 2014, a fait de cette thématique une priorité transversale de l'aide française au développement. Dans ce contexte, par exemple, la France a lancé le 1^{er} juin dernier un programme de formation (« Femmes d'avenir en Méditerranée ») qui s'adresse aux jeunes femmes de la rive sud de la Méditerranée qui sont engagées dans la promotion de l'égalité hommes-femmes. Une nouvelle étape vient d'être franchie au niveau mondial avec l'adoption à New York, il y a trois semaines, du nouvel Agenda de Développement à l'horizon 2030, dont un des objectifs est pleinement consacré à la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes.

Troisième axe, et non le moindre : **la lutte contre les violences faites aux femmes**. La France a ratifié la Convention d'Istanbul sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes et s'engage ainsi à la mettre pleinement en œuvre. Cette convention est à ce jour le seul traité international existant sur ce sujet. Elle complète la convention internationale contre les discriminations à l'égard des femmes (CEDAW) adoptée par les Nations Unies. La France est également l'auteur, avec les Pays-Bas, d'une résolution à New York sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

Enfin, ces trois grands volets prioritaires (la participation des femmes dans les processus de décision politique, le rôle des femmes dans la vie économique, la lutte contre les violences à

l'égard des femmes) comptent parmi les piliers du Programme d'action de Pékin dont nous célébrons en 2015 le vingtième anniversaire.

(a) Zone euro-méditerranéenne

Dans ce contexte, une attention évidemment toute particulière s'attache à l'espace euro-méditerranéen, quand on songe aux changements que l'ensemble de la région a traversés ces dernières années, avec les difficultés, les conflits et les tragédies que nous connaissons hélas, mais aussi tout de même certaines avancées, par la volonté des Etats et des sociétés, avec le renforcement des partenariats entre les deux rives de la Méditerranée. **Un rapprochement qui doit se poursuivre, et pour lequel l'Union pour la Méditerranée offre un cadre utile et adapté avec des projets concrets.**

Il y a deux ans, nous avons accueilli à Paris une conférence ministérielle de l'UpM consacrée au renforcement du rôle des femmes dans la société. A cette occasion, la France a marqué son attachement à ce **qu'une place importante soit faite au développement de la société civile** dans les objectifs de l'UpM, et dans ce cadre nous avons soutenu le projet de la Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée. Ce soutien de la France, je le confirme aujourd'hui.

Sur le fond, notre position est constamment réaffirmée. Nous sommes convaincus que les droits des femmes sont l'une des clés essentielles pour construire les sociétés de demain. Or, dans certains endroits aujourd'hui meurtris par les conflits et la terreur (cf. en Syrie) de nombreuses femmes et jeunes filles vivent des situations dramatiques, subissent des souffrances incomparables et dont beaucoup seront irrémédiables. C'est peu de le dire, dans la réalité, nous sommes loin, très loin du compte, quand on parle d'égalité et de protection des femmes contre les violences.

La situation est évidemment faite de contrastes saisissants, sachant aussi que **certains Etats font des efforts réels et sont déterminés à progresser en surmontant les obstacles**. Il convient, s'ils en ont besoin, de les encourager et de leur apporter l'appui nécessaire pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes, lever les discriminations à l'égard des femmes, et favoriser une meilleure place des femmes dans la sphère décisionnelle et la société.

(b) Au plan national

Quand la France se mobilise à l'international, c'est aussi en cherchant à rendre plus visible ses efforts réalisés au plan national pour favoriser l'égalité hommes-femmes et permettre une plus forte participation des femmes aux prises de décisions.

J'ai pris connaissance du **premier rapport de suivi de la Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée**, qui consacre un chapitre à la France, au même titre qu'à d'autres Etats de la région. Il donne acte de la détermination du gouvernement français à lutter contre les violences à l'égard des femmes, mais en même temps souligne que nous pouvons encore améliorer les choses en ce qui concerne la parité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Le constat d'ensemble est en effet contrasté et le gouvernement français est

pleinement conscient des obstacles qui restent à surmonter. Je ne me lancerai pas dans un commentaire point par point du rapport, mais je peux signaler quelques faits notables.

L'égalité professionnelle entre hommes et femmes est une priorité du gouvernement français, qui multiplie depuis plusieurs années les actions concrètes afin de faire avancer cette égalité dans les faits, autour de trois axes : l'égalité professionnelle et salariale ; l'insertion des femmes sur le marché du travail ; la mixité des métiers. Qu'il s'agisse d'incitations, de mesures obligatoires, de dispositifs de soutiens ou de sanctions, le gouvernement emploie toute la gamme des outils possibles. Cette action porte ses fruits : par exemple, les écarts de salaires diminuent deux fois plus vite en France que dans le reste de l'Union européenne, le taux d'activité des femmes a atteint les 2/3 pour la première fois en 2014, et la mixité des métiers progresse.

Une étape très importante a été franchie avec la **loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**. Cette loi couvre tous les champs des inégalités : égalité professionnelle, précarité, parité, articulation des temps de vie, lutte contre les stéréotypes, lutte contre toutes les formes de violences. C'est une loi qui adopte une approche transversale pour combattre les inégalités partout où elles se nichent. Elle ouvre des mesures très concrètes, par exemple le partage des congés parentaux entre la mère et le père, ou l'obligation de présence de 40% de femmes dans les conseils d'administration des entreprises cotées (d'ici à 2017).

Pour citer un exemple significatif dans un domaine que je connais bien : désormais 20% des ambassadeurs de France sont des femmes (proportion doublée en huit ans). Autre exemple, dans le domaine politique : les dernières élections départementales, au début de 2015, ont vu la mise en place de couples d'élus, un homme et une femme par canton, de façon à assurer une pleine parité dans les conseils départementaux.

(....)